AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-5-73 522996

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU-CHARENTES

CHARENTE, CHARENTE-MARITIME, DEUX-SÈVRES, VIENNE

12, rue Victor-Hugo — 86 - POITIERS — Tél. : (49) 41.35.55

ABONNEMENT ANNUEL : ~~25~~ 30 F.
C. C. P. LIMOGES 4.752.22 W.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
12, rue Victor-Hugo - 86 - POITIERS

BULLETIN n° 152 - MAI 1973 - supplément n° 1

/ POITIER - POMMIER /

TAVELURES

Les conditions climatiques actuelles et l'évolution des périthèces rendent les contaminations redoutables. Il importe donc de maintenir avec soin la protection anticryptogamique des pommiers et poiriers. Nous conseillons notamment de renouveler les traitements effectués avant le 6.

NOTES - Si une pluie importante intervient avant le ressuyage complet d'un traitement, il est prudent de le renouveler au plus tôt.
- Les arbres en fleurs peuvent être traités à condition d'éviter le ruissellement de la bouillie sur les fleurs.

CHENILLES DEFOLIATRICES, TORDEUSES et COUPE-BOURGEONS

Surveiller les arbres et ajouter si nécessaire un insecticide lors du traitement contre les tavelures.

Sur arbres en fleurs, cas général des pommiers, utiliser un produit non dangereux pour les abeilles (cf bulletin n° 151).

PUCERONS VERTS et PUCERONS CENDRES

Ces ravageurs ont repris leur activité depuis quelques jours.

Dans les vergers où des colonies sont observées, choisir en conséquence l'insecticide ci-dessus préconisé.

ARAIGNEES ROUGES

Les conditions climatiques ont très fortement réduit les éclosions, il est encore trop tôt pour intervenir.

/ VIGNE /

EXCORIOSE

Afin de mieux combattre cette maladie, effectuer un second traitement au stade E (première feuille étalée) déja atteint dans certains vignobles.

---ooOoo---

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
" Poitou-Charentes "

F. BARBOTIN

Les Ingénieurs chargés des
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
A. GRAVAUD
R. HUDE - B. MORIN

Imprimé à la Station le 9 Mai 1973 - Précédente note : Bulletin n° 152

P112

Imprimerie de la Station Poitou Charentes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

STATION d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES POITOU-CHARENTES
12, rue Victor Hugo - 86-POITIERS - Tél. 41-35-55

CONCOURS de DEPISTAGE des FOYERS PRIMAIRES

/MILDIOU de la VIGNE/

Une prime de 50 F. sera attribuée à la première personne qui nous adressera une feuille de vigne ou une grappe de raisin atteinte de mildiou, découverte dans chacune des zones indiquées (*) ci-dessous :

CHARENTE et CHARENTE MARITIME :
(* Grande et Petite Champagnes,
(* Borderies,
(* Fins Bois,
(* Bons Bois,
(* Bois ordinaires (1 pour chaque département

* VIENNE

* DEUX-SEVRES

/BLACK-ROT/

Même réglementation que pour le mildiou, avec une prime pour chacune des zones suivantes :

VIENNE * Zone où la lutte est obligatoire (Arrêté préfectoral du 28-03-1972)
* DEUX-SEVRES et reste Vienne -
* CHARENTE
* CHARENTE-MARITIME

/MILDIOU de la POMME de TERRE/

Même réglementation à raison

- d'une prime pour le * POITOU (Deux-Sèvres et Vienne)
- d'une prime pour les * CHARENTES.

/CONDITIONS d'ENVOI des ECHANTILLONS/

Pour garder les échantillons frais, les expédier dans une simple feuille pliée de papier de soie ou de journal, (destinée à absorber l'humidité dégagée par l'échantillon), le tout étant disposé dans un sac plastique pour éviter la dessication des organes végétaux.

Pour être retenus au titre du concours, les échantillons devront obligatoirement être accompagnés des renseignements demandés ci-dessous :

à détacher

NOM et PRENOM ....

Adresse (Lieu-dit et Commune) ....

Adresse de la parcelle ....

Cépages ou variétés (P. de T.) ....

Situation de la feuille malade sur la souche (1ère, 2ème, 3ème, 4ème feuille, etc ...).

Nombre de tache observées dans la parcelle ....

Situation de la parcelle (coteau, plaine) ....

Date de la découverte ....

Pour les CHARENTES : Adresser les échantillons à : Service de la Protection des Végétaux 45, rue de Bellefonds 16100 - COGNAC

P 113